

Intervention du collectif Houille-ouille-ouille 59/62 à la commission régionale

Démocratie

Dès la signature des premiers permis délivrés pour la recherche d'hydrocarbures non conventionnels par Mr Borloo, tout s'est passé dans le plus grand secret, sans que les citoyens n'en soient informés. Et les permis de recherche accordés à Gazonor pour la recherche de gaz de couche : permis du sud midi et du Valenciennois n'ont pas échappés à ce silence. Les travaux de forages sont soumis à enquête publique depuis le 1^{er} juin 2012 mais Gazonor a déposé son dossier de demande d'autorisation de 4 forages pour la recherche de gaz de couche le 25 mai 2012 !!! Complicités ou simple coïncidence ?

Encore une fois les habitants du Nord /Pas-de-Calais n'ont pas été informés et encore moins consultés pour la réalisation de ces deux forages accordés.

Et voilà maintenant que l'enquête publique sur le prolongement de la concession historique de Gazonor nous révèle les objectifs de cette entreprise : exploiter le gaz de couche pour faire de petites unités de production d'électricité !

Rien à voir avec l'objet initial de cette concession qui était d'exploiter le gaz de mine, exploitation dont nous reconnaissons la nécessité et que nous ne contestons pas puisque qu'il s'agit de simples captages sans forages et que cela permet de maintenir en dépression les vides miniers.

D'ailleurs, les sites choisis ne sont pas sur les permis de recherche, mais sur la concession, ce qui a permis à Gazonor d'y faire allusion lors de l'enquête publique, sans fournir d'étude d'impact puisque ce n'est pas l'objet de la concession ! Ni les citoyens, ni les élus censés protégés leurs territoires ne peuvent accepter cette manœuvre.

Le choix du site de Divion nous laisse perplexe puisqu'il se situe à quelques centaines de mètres de la faille de Ruiz, ce qui, d'avis de géologue, serait un facteur aggravant pour les séismes. De plus, à Divion, le sous-sol recèle deux nappes phréatiques dont l'une est potable et l'autre pas : créer des ponts hydriques à cet endroit nous apparaît comme irresponsable.

Cette enquête publique ne devrait pas contenir de références à l'exploitation des gaz de couche, à moins qu'il ne s'agisse encore une fois de faire passer la pilule de l'exploitation de gaz de couche, sans aucune étude d'impact relative à cette exploitation, sans autre forme de consultation ? Ce que nous dénonçons vivement. Cette pratique est contraire à la convention d'Aarhus et rend donc illégitimes les décisions opaques, prises pour en venir à l'exploitation des gaz de couche !

Que cache ce manque de transparence ?

Nous avons rencontré l'ex patron d'EGL, Monsieur Briens ; il nous a décrit la technique qui serait utilisée pour ces forages d'exploration : un forage vertical jusqu'à environ 1400 à 1600

m, suivi de forages horizontaux, dans la couche de charbon, branches pouvant atteindre plusieurs km, ce qui pose déjà de nombreuses interrogations sur les dégâts environnementaux, qui seraient irréversibles –voir argumentaire en fin d'article !

Le charbon est une roche qui contient de nombreux pores et microfissures ce qui donne une énorme surface interne, sur laquelle sont adsorbées, fixées les molécules de méthane. Le charbon ne libère le gaz que si la pression diminue, (ce qui est le cas lors du forage) et le débit du gaz est alors proportionnel à la surface de contact entre le charbon et la branche horizontale du forage. Le débit de gaz de couche ainsi créé peut effectivement suffire à estimer la ressource, ce qui est l'objet de l'exploration.

Alors que Gazonor affirme qu'il ne sera pas fait usage de la technique controversée de la fracturation hydraulique pour exploiter le gaz de couche, nous affirmons après confirmation par des géologues de la région que cela est simplement impossible !

Les vides miniers, qui résultent de plus de 200 ans d'exploitation du charbon représentent environ un milliard de m³ de vide : 2 milliards de m³ de matières extraites du sol (charbons commercialisés + terres stériles qui formaient en 1970, environ 340 terrils). Les éboulements dans les galeries et remblais de celles-ci au début de l'exploitation, diminuent ces volumes de moitié mais il reste donc environ un milliard de m³ de vides miniers. Le charbon encore en place, environ 70 % de la quantité initiale, désorbe du méthane (le grisou).

Ce gaz de mine est exploité depuis un peu plus de trente ans et déjà, l'un des deux captages : le captage de Divion, est fermé jusqu'en 2017 pour laisser ré-augmenter la pression parce qu'elle ne permet déjà plus une exploitation rentable : c'est écrit dans le dossier d'enquête publique.

Il est donc tout à fait illusoire de penser qu'un simple forage, eut-il des branches horizontales créera une surface de contact avec le charbon qui donnera un débit suffisant pour permettre une exploitation rentable

Partout ailleurs où le gaz de couche est exploité, la fracturation hydraulique s'impose pour que son exploitation soit rentable ; toutes les publications que nous avons lues, rapport de l'INERIS compris, reconnaissent qu'ailleurs, sauf quelques cas exceptionnels, la fracturation hydraulique est nécessaire pour exploiter le gaz de couche.

De plus le premier permis déposé par Gazonor contenait les termes " l'objectif est de cibler des couches de charbon propices à la fracturation hydraulique" : même si la copie a été revue suite à la loi de juillet 2011, c'est bien une technique qui a été envisagée par Gazonor.

La fracturation hydraulique est interdite en France

La loi Jacob, de juillet 2011, interdit la fracturation hydraulique, pour l'exploration et l'exploitation. Elle ne l'interdit pas pour l'expérimentation et les lobbies pétroliers, certains ministres, le MEDEF... font maintenant le forcing pour que soit appliquée toute la loi, c'est à dire pour que soit nommée la commission qui sera chargée d'examiner les demandes de forages relatifs à l'expérimentation.

Or EGL nous a décrit pour le Nord/Pas-de-Calais une technique de forage à sec (voir l'audition de Mr Briens à l'assemblée nationale), qui n'a été utilisée nulle part ailleurs ; dans l'enquête publique Gazonor affiche comme objectif : améliorer la technique (personne parmi nous n'a trouvé sur le site de la préfecture l'arrêté autorisant les travaux !)

EGL aurait-elle demandé un puits d'expérimentation ? C'est fort probable.

Le rapport Bataille / Lenoir est un plaidoyer pour l'exploitation des gaz de couche dans le bassin minier, et la refonte du code minier début 2014 donnera l'occasion au parlement de se pencher à nouveau sur cette question !

De plus, si les accords transatlantiques venaient à être signés, cette interdiction de la fracturation hydraulique en France ne tiendrait pas et cette technique pourrait être utilisée sans plus de formalités sur le territoire de la concession !

EGL a montré en Lorraine qu'elle n'avait pas la maîtrise technique qu'elle prétend avoir puisque sur 4 forages, 3 sont des échecs (n'ont pas abouti !) et le forage effectué à Tritteling connaît de graves problèmes techniques. EGL s'est révélée incapable de faire face à ces problèmes techniques et on a fait appel aux agriculteurs pour gérer les eaux d'exhaures !

Nos territoires sont des biens communs qu'il faut préserver pour les générations à venir et nous n'avons pas le droit de les sacrifier en les confiant à des entreprises qui déjà ailleurs montrent leur incompetence.

Pourquoi tous ces dégâts environnementaux?

Les ressources sont estimées entre 5 et 9 années de consommation française (et on sait que les ressources sont le plus souvent surestimées), ce qui ne change absolument pas la donne de l'indépendance énergétique, ni celle de la facture énergétique de la France, à moyen terme comme on voudrait nous le faire croire.

Le marché du gaz, en France n'est pas le même que celui des états unis : le prix du gaz est indexé sur celui du pétrole et ne pourra donc pas baisser fortement en France, ce que confirme d'ailleurs Mr De Marjorie du groupe Total. De plus, aux états unis, ce prix du gaz très bas ne tient qu'à coup de subventions et de défiscalisations pour les entreprises gazières et les difficultés financières ont d'ores et déjà conduit certaines entreprises à renoncer à ces activités et ont contraint d'autres entreprises à rentrer dans une folle course aux puits. En effet, les rendements des puits de gaz non conventionnels (gaz de couche y compris) diminuent très vite : au bout d'un an, le rendement d'un puits a déjà diminué de 30 % en moyenne et les entreprises font d'autres forages pour rembourser les emprunts liés au forage précédent.

C'est une des raisons pour lesquelles, on a déjà foré plus de 600 000 puits aux Etats-Unis. Voulons-nous reproduire ce schéma dans le Nord / Pas-de-Calais ?

Sans hésiter, nous affirmons que NON.

Certes cela leur a permis de créer des emplois.

Mais nous ne pouvons pas transposer ce modèle dans notre région : la densité de population ne nous permettrait pas, de toute façon de créer un nombre de puits important. De l'aveu même du président d'EGL, on arrive à 1,4 emploi par puits !!!

Gazonor parle de doubler ses effectifs, mais ils sont 15 au départ, cela ne va pas bien loin au regard des dégâts environnementaux potentiellement créés !

Il y a d'autres façons de créer de l'emploi dans la région qui sont moins destructrices de l'environnement et moins coûteuses pour l'état : combien coûtera la gestion de l'après gaz de couche, lorsque Gazonner, jugeant l'exploitation moins rentable fera du chantage à la subvention comme elle le fait déjà pour gérer l'après gaz de mine ?

Ne vaudrait-il pas mieux subventionner l'installation et le maintien des petits agriculteurs ou l'isolation des bâtiments pour économiser de l'énergie ?

La subvention à l'électricité issue du gaz de mine

Dans les objectifs de Gazonor, on peut lire dans l'enquête publique :

"la négociation d'un tarif de rachat de la production d'électricité à partir de l'énergie de récupération qu'est le gaz de mine, le déploiement de nouveaux sites de production de gaz de mine".

Mais pourquoi faire de petites centrales de production d'électricité maintenant, alors que le rendement des gaz de mine diminue ? Cette électricité aurait pu être revendue à des industries locales.

Le choix qui est fait de produire de l'électricité est un choix opportuniste qui sert à récolter des subventions et qui va à l'encontre des objectifs fixés par la France et en particulier par la région (avec son master plan) de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 !

Et cela, malgré les cris d'alarmes d'intensité croissantes sur le changement climatique jetés par l'AIE ou par le GIEC

Pascal Canfin a annoncé cette subvention le 18 juin dernier et dès le lendemain, on pouvait trouver sur le site d'EDF un document dans lequel on parle des formidables réserves de gaz de houille en Lorraine et de la société EGL. Sauf qu'EGL fait des forages en Lorraine (et fera les forages dans le Nord / Pas-de-Calais) pour la recherche de gaz de couche, et pas de gaz de mine.

Cet énoncé de la subvention tient du tour de passe-passe : on aurait dû annoncer la subvention à l'électricité issue des gaz de mine et des gaz de couche !

Cette subvention sera payée par les consommateurs d'électricité dont tout le monde s'accorde à reconnaître qu'ils ont de plus en plus de mal à payer leurs factures, au titre de la CSPE, qui devait être une contribution aux énergies renouvelables.

Pour conclure provisoirement : il est temps d'engager une vraie transition énergétique, basée sur la sobriété et l'efficacité énergétique, de refuser cette fuite en avant vers les nouvelles énergies qui nous emmènent vers toujours plus de dégâts environnementaux que nous laissons aux générations suivantes à gérer !

Dégâts environnementaux liés à l'exploitation des gaz de couche

En préalable à cette partie, il sera nécessaire clarifier certains termes :

- Il est question, à certains moments de fracturation hydraulique ; à d'autres de stimulation ; il a même été trouvé l'expression « massage » ! Tout cela pour ne plus utiliser le terme « fracturation hydraulique » qui est banni par la loi Jacob !
- A certains moments, il est question d'exploitation –cela a été entendu lors d'une audience de la mission d'enquête régionale- ; à d'autres d'expérimentation.
-

Nos remarques sur les dégâts environnementaux sont ici relatives à l'exploitation des gaz de couche et ne sont aucunement liées à l'exploitation des gaz de mine.

Les gaz de couche sont déjà exploités dans de nombreux pays (Australie, Canada, Chine, Etats-Unis...) et les témoignages concernant les dégâts environnementaux très spécifiques à cette exploitation commencent à affluer.

Nous nous attacherons ici à ne considérer que l'exploitation des gaz de couche dans le bassin minier du Nord / Pas-de-Calais, aidés en cela par la note publiée conjointement par l'INERIS et le BRGM en octobre 2013 : "*Synthèse sur les gaz de houille : exploitation, risques et impacts environnementaux*", par les discussions avec certains géologues de la région et par quelques articles de revues scientifiques.

1. Les impacts sur l'eau

- La dépression qui permettra au gaz d'être libérée est créée par pompage d'eau : les eaux d'exhaure. Pour faire le forage EGL utilise environ 500 m³ d'eau, additionnée de polymères (des polyacrylamides ?) par puits. Que deviendra cette eau ?
Si elle est récupérée comment sera-t-elle retraitée? Rien dans l'enquête ne permet de répondre à cette interrogation.
Si elle n'est pas récupérée, elle pourra aussi migrer dans les fissures naturelles de la roche et polluer les couches géologiques voire les nappes phréatiques.
- En Lorraine, EGL parlait de plusieurs solutions possibles pour cette eau, après utilisation : la rejeter dans des cours d'eau, la vendre pour des usages industriels ou pour des usages agricoles. Or les shales de ce bassin sont chargés de métaux lourds et d'éléments radioactifs (cf. l'entretien entre Mr Briens et les scientifiques présents lors de son audition à l'assemblée nationale, en avril 2013). L'eau en contact avec ces charbons pourra se charger en métaux lourds et éléments radioactifs ; si elle est rejetée dans les champs ou dans les cours d'eau, cela engendrera d'abord une pollution des eaux de surface et une pollution des nappes phréatiques à long terme.
Il faut savoir qu'en ce moment, en Lorraine à Tritteling, des agriculteurs transportent de l'eau récupérée du puits d'expérimentation pour l'amener sur des terres agricoles ; sans analyse de la nature de cette eau !!!
- A Divion, deux nappes sont superposées : la nappe de la craie blanche et la nappe du calcaire carbonifère. Il apparaît sur le schéma "*une protection des nappes*" sur environ 450 mètres mais on n'a pas d'information sur cette protection.
La nappe de la craie blanche est utilisée pour l'alimentation en eau des populations avec de nombreux points de captage et la nappe du calcaire n'est pas potable car elle a un chimisme peu intéressant. Or les forages profonds et les puits de mine sont des points de rencontre potentiels de ces deux nappes.
- De plus, même tubés correctement, les puits fuient à long terme ; tous les puits fuient à long terme aux Etats-Unis où 10 % des gaz extraits sont des gaz de couche.
Dans un article de la revue sciences et avenir n°801 : "*Gaz de schiste : quels forages pour demain ?*", on peut lire que la taille des molécules de méthane est 5000 fois plus petite que celle des passages micrométriques entre le ciment et le tubage ou la roche ; d'où les fuites de gaz inévitables.
Les molécules de méthane pourraient donc à long terme traverser le cuvelage qui sert à protéger la nappe et la contaminer.
- Une fois que le méthane aura été libéré dans la veine de charbon par désorption, il pourra aussi emprunter le réseau naturel de fissures et de fractures naturelles de la roche (les branches horizontales peuvent mesurer jusqu'à un kilomètre de long) puis migrer vers la surface ; lors de cette lente migration, il peut rencontrer les nappes phréatiques.
Les nappes phréatiques pourraient donc être contaminées par le méthane à long terme.

2. Les impacts sur l'air

Depuis la fin de l'exploitation du charbon, on extrait le gaz de mine pour éviter qu'il ne se retrouve dans l'atmosphère si la pression du réservoir augmente. Mais on va maintenant libérer du méthane des couches plus profondes de charbon. Comme on l'a dit plus haut, sur une branche de un kilomètre, il est fort à parier que le gaz rencontrera des fissures et à long terme, il remontera pour se retrouver dans l'atmosphère. Lorsque l'exploitation ne sera plus rentable, la société Gazonor continuera-t-elle indéfiniment à maintenir le chantier en dépression pour éviter que le méthane ne se retrouve dans l'atmosphère ?

Ou bien l'Etat sera-t-il contraint de prendre en charge l'après gaz de houille, une fois que Gazonor aura décidé de se retirer, lorsque la production de gaz deviendra moins rentable : la durée de vie d'un puits de gaz de couche varie entre 5 ans et 9 ans ! (à noter que d'autres personnes pensent que la durée de vie d'un puits varie entre 15 et 20 ans !)

Notons que le méthane est un gaz à effet de serre très puissant et au vu des annonces faites dans le dernier rapport du GIEC, il serait inconscient de laisser s'échapper ce gaz dans l'atmosphère.

3. Les séismes

Extraire une grande quantité de fluide (gaz et eau) perturbe l'état des contraintes préexistantes dans le massif, ce qui peut conduire au déclenchement de séismes, de faible amplitude, mais répétés. Or, à quelques centaines de mètres de l'emplacement choisi pour le puits de Divion, il y a la faille de Ruitz qui, selon les géologues, est un facteur aggravant pour l'apparition des séismes.

De plus, cette partie de la concession est déjà sujette à des affaissements et des éboulements de terrains ; lorsque nous sommes allés sur le terrain pour voir l'emplacement du puits de forage, il avait plu et un trou d'environ un mètre s'était formé dans la chaussée sur la commune de Divion.

Le sous-sol de notre région ressemble déjà un gruyère. Le grand réservoir d'influence de la concession « Poissonnière » tout près de Divion subit régulièrement des affaissements dont la société Gazonor s'inquiète, dans l'enquête publique, au motif qu'ils pourraient compartimenter le réservoir. Le fait de soumettre à des séismes ces terrains augmenterait les risques.

D'autant que, dans le dossier d'enquête publique relative au prolongement de la concession "Poissonnière" et de la concession "Désirée" accordée à la société GAZONOR, on peut lire, dans l'étude d'impact :

« Risque géotechnique (mouvement de terrain...) : Le constat réalisé sur chacun des trois secteurs de la Concession (Ouest, Centre et Est) est sensiblement le même : Le risque mouvement de terrain est référencé sur la majorité des communes du secteur, cependant aucun plan de prévention (dans le but de lutter contre ce risque) n'a encore été adopté ».

Les cuvelages qui protègent les nappes phréatiques sont en ciment et aucun ciment ne résiste aux vibrations provoquées par les séismes de petite amplitude, ce qui contribue aux fuites de méthane.

Risques accidentels

- Relargage accidentel de méthane ou fuite accidentelle de méthane ;
- Accident sur un compresseur ;
- Il y a une trentaine de sites Seveso de haut seuil, dans la région.

L'extraction du méthane en contradiction avec les perspectives régionales

Le Master-plan, qui se met en place dans la région, a pour objectif de relever le défi de l'efficacité énergétique. C'est un préalable « à la mise en place du processus de Troisième révolution industrielle ».

« En affichant l'ambition de réduire de 60% sa consommation d'énergie globale à l'horizon 2050, le Nord-Pas de Calais aura divisé par 4 ses émissions de gaz à effet de serre, et acquis un avantage compétitif incomparable en matière d'efficacité énergétique »

Le méthane est un gaz à effet de serre. C'est le troisième plus important gaz à effet de serre à contribuer au réchauffement de la planète après la vapeur d'eau (H₂O) et le dioxyde de carbone (CO₂). Il représente 15% des émissions anthropiques de gaz à effet de serre.

Le méthane provoque donc, par l'intermédiaire de l'effet de serre, des modifications sur l'environnement telles que la fonte des glaciers, ou l'élévation du niveau de la mer. Ils influent également sur les écosystèmes en particulier en modifiant la biodiversité.

Une solution impérative pour arriver aux objectifs proposés par le master plan est de ne pas extraire le méthane du gaz de couche ; le méthane qui est beaucoup plus générateur de gaz à effet de serre que le charbon.

La maîtrise des émissions de méthane permettrait de réduire la pollution de l'air et le réchauffement global, d'après une étude menée par des chercheurs de plusieurs institutions américaines (Université Harvard, Agence de Protection Environnementale et Laboratoire National Argonne). Le méthane est en effet directement lié à la production d'ozone dans la troposphère (partie la plus basse de l'atmosphère, s'étendant de la surface terrestre à environ 12 kilomètres d'altitude). Or, d'une part l'ozone est le principal constituant du smog, pollution de l'air de surface, et, d'autre part le méthane et l'ozone sont des gaz à effet de serre.

« Une solution pour abaisser simultanément la pollution à l'ozone et le réchauffement dû aux gaz à effet de serre consiste en la réduction des émissions de méthane, écrivent Arlene M. Fiore et ses collègues, dans un article publié dans la revue Geophysical Research Letters. Les sources de méthane sont notamment les fuites de gaz naturels de pipelines, les troupeaux de bétail, la production de riz, les termites et les océans. D'après une étude menée en 1995, 60 % des émissions de méthane dans l'atmosphère étaient le résultat de l'activité humaine. » Extrait d'un article qui date de 2002. On peut rajouter à cet article la pollution due à l'extraction du méthane provenant des gaz de schiste ou de couche.

Il y aurait donc contradiction à vouloir appliquer le Master-plan et expérimenter puis exploiter le gaz de couche.

Conclusion

Au préalable, nous ne rejetons pas du tout la constitution d'un pôle scientifique proposé par un intervenant. Il y a trop d'ombre dans le domaine traité. Et surtout, on n'utilise pas assez ce qui a déjà été publié, suite à différentes expériences d'exploitation de gaz de couche dans des pays autres que le nôtre. Il serait bon de ne pas considérer que l'on est en terrain vierge, que l'on ne part de rien.

Par ailleurs, il ne faut sûrement pas penser que, si l'on exploite, il y aura création de 300 à 400 emplois directs -600 en indirects-.

Le Sud de la France est concerné par le problème des gaz de schiste. Les habitants de ces régions se mobilisent pour empêcher une nuisance du même genre. Ils ont pour eux de défendre les différents sites touristiques.

La Lorraine et le Nord/Pas-de-Calais n'ont pas la même histoire. Ce sont deux régions qui ont été victimes –on le constate maintenant- de l'industrialisation. C'est d'ailleurs ce que disent à l'envi certains industriels : « Ils ont déjà connu les joies des activités extractives ; ils peuvent encore supporter celles concernant la récupération du méthane ». On n'a pas le droit d'entendre ce genre de discours.

Les cyniques diront: "un peu plus, un peu moins..." ou " la vie est moins misérable quand on ignore les maux qui en sont le lot commun"

On a déjà à supporter les conséquences des guerres, le pompage de l'eau dans les mines fermées sans décontamination, la suppression des zones humides pour les terrils.

On n'a pas le droit de polluer encore une région dévastée où la durée de vie une des plus faible de France, région "championne du monde" du cancer du sein, région où le diabète explose où la qualité de l'air est très souvent mauvaise, les réserves en eau en danger....

On est en droit de montrer que notre région ne se laissera pas piller sans réagir. C'est le sens de notre combat. C'est d'ailleurs inscrit dans la citation de notre collectif : ni ici, ni ailleurs, ni aujourd'hui, ni demain. Citation qui devrait être celle de cette mission d'enquête régionale, celle de notre région.

Pour information, nous avons apporté notre contribution à propos de l'enquête publique relative au prolongement de la concession "Poissonnière" et de la concession "Désirée" accordée à la société GAZONOR. 20 autres associations régionales ont co-signé le document ; 30 autres hors région également.

On est en capacité, dans notre région, de chercher des solutions locales pour résoudre le vaste problème de la transition énergétique. Il faut, pour cela, ne pas chercher dans son coin et faire preuve d'imagination, collectivement.

www.houille-ouille-ouille-5962.com